

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-06

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : Convention d'accompagnement et de conseil en ressources humaines avec le Centre de Gestion de l'Isère (CDG 38) – Mise en œuvre du RIFSEEP

L'an deux mille vingt-six, le 23 février, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de GRENAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2026

Présents : CAUQUIL Alain, MILITI Vincenza, VERGNAIS Didier, FASSINOT Christine, THIMONIER Franck, CORNET Sophie, ABADIE Frédéric, DESSERTINE Sébastien, LONGEARD Gaëlle, CHENAVIER Christelle, BERCIMUELLE Laurent, PLOCH Romain,

Absents : BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle.

Secrétaire de séance : PLOCH Romain

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

u le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu les statuts du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère ;

Considérant la nécessité pour la commune de Grenay de procéder à la mise en œuvre du RIFSEEP au bénéfice des agents communaux ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement méthodologique et technique du Centre de Gestion de l'Isère dans la définition des critères d'attribution de l'IFSE et du CIA, l'évaluation de l'impact financier et la sécurisation juridique du dispositif ;

Considérant le projet de convention d'accompagnement et de conseil en ressources humaines transmis par le CDG 38, définissant :

- le contexte et les objectifs de la mission (état des lieux, définition des critères, scénarios financiers, projet de délibération),
- les modalités d'intervention (réunions avec les élus et le Secrétaire général de mairie, phase d'audit et de rédaction, restitution),
- le calendrier prévisionnel,
- les conditions financières de la mission ;

Après présentation et délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- Approuve la convention d'accompagnement et de conseil en ressources humaines relative à la mise en œuvre du RIFSEEP entre la commune de Grenay et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère (CDG 38),
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à son exécution.
- Précise que le tarif pour l'intervention d'un conseiller en organisation toutes collectivités s'élève à :
 - o 254 € la 1/2 journée d'intervention, auquel s'ajoute des frais de mission de 50 € (30 € par intervenant et par jour et 20 € de repas)
 - o et 102 € la 1/2 journée de travail d'études et de synthèse (back-office). Que les crédits sont inscrits au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 23 février 2026

Le Maire,



Alain CAUQUIL

